



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE BRANCHE FERROVIAIRE

La CFE-CGC Transports rappelle sa détermination à obtenir une convention collective Nationale de haut niveau qui permettra de maintenir les acquis des salariés du G.P.F mais aussi d'améliorer les conditions de travail des salariés des entreprises du privé, donc de réduire considérablement tout risque de dumping social.

Force est de constater que l'organisation patronale, l'UTP, reste sourde aux propositions de l'ensemble des organisations syndicales qui ont travaillé ensemble, depuis deux mois, sur un projet unitaire de propositions pour contrer le projet inacceptable patronal, présenté lors des dernières séances CMP.

La posture du patronat se limite à répéter qu'elle n'a pas de mandat pour négocier d'autres propositions que celles indiquées dans le dernier document proposé en séance, et à affirmer des soi-disant vérités économiques alors que nous savons tous que le même refrain avait été utilisé pour réformer le fret ferroviaire, alors qu'aujourd'hui le constat est sans appel : toutes les entreprises de fret ferroviaire perdent de l'argent malgré les subventions données et la flexibilité imposée aux cheminots.

Depuis trois ans, notre Organisation Syndicale exerce son rôle de lobbying auprès des députés, des Ministères concernés, de l'UTPla dernière en date le 11 mai 2016, et si certaines de nos demandes ont été prises en compte, force est de constater, que les avancées ne sont pas à la hauteur d'une convention collective de haut niveau.

Aujourd'hui plusieurs syndicats cheminots appellent à la grève, reconductible ou non, à partir du 18 mai 2016, elles s'entrecroiseront avec d'autres grèves inter professionnelles organisées par de nombreux autres syndicats, contre la loi EL KHOMRI, nous le répétons régulièrement aux instances gouvernementales lors des négociations à la CMP :

« Gare au magma qui est en train de se former, car la soudaineté de l'éruption pourrait être dévastatrice »

Tout cela était donc bien prévisible, néanmoins pour les salariés du ferroviaire, si la convention collective n'était pas validée, alors seul le décret socle servira de base à la réglementation du travail des cheminots du privé ou du public.

Cette réforme ferroviaire aurait dû être combattue dès le début comme nous l'avons fait avec d'autres syndicats, aujourd'hui le piège se referme.

NEANMOINS, MALGRE LES CONSEQUENCES D'UN POINT DE BLOCAGE ANNONCE, NOUS NE POUVONS PAS ACCEPTER LE PROJET REMIS PAR LE PATRONAT



La CFE-CGC manifestera le 18 mai 2016, elle a fait l'objet d'une déstabilisation médiatique vendredi 13 mai, en relation, certainement, avec les propos de nos collègues syndicalistes CFE-CGC « alliance Police Nationale » qui a publié un tract où ils s'interrogeaient sur les consignes de non-intervention reçues face aux casseurs, avec pour conséquences une décrédibilisation des mouvements sociaux. Lors de cette manifestation, il sera rappelé que les policiers risquent leur vie au quotidien pour assurer notre sécurité et que dans un état de droit, il est scandaleux de voir les forces de l'ordre attaquées ou insultées. Nos collègues sont à pied d'œuvre depuis des mois dans des conditions de travail difficiles compte tenu des cadences relatives à l'état d'urgence qui ne sont pas faciles.

SNPEF CFE-CGC- Siège social : 17 Chemin de la colline St Joseph 13009 Marseille-Tél : 06 22 68 32 69 Courriel : snpef.001@gmail.com
Fédération nationale CFE-CGC TRANSPORTS Siège social : Maison de la CFE-CGC 59/63 rue du Rocher 75008 Paris
Téléphone : 01 55 30 13 35 Télécopie : 01 55 30 13 45 Courriel : transports@cfecgc.fr

Paris le 17 mai 2016